

MATÉRIAUX

Les balbutiements du réemploi

S. Lambert, D. Firinga,
L. Marmonier, A. Imbenotte.

L'économie circulaire prend place dans le secteur du bâtiment, à la faveur de la loi. Le point avec les Ainterpros.

SEBASTIEN JACQUART

Pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite Fort l'Écluse, site militaire depuis le XIII^e siècle à Léaz, le choix a été fait d'habiller la cage d'ascenseur avec des gabions qui ont été entièrement remplis des pierres récupérées sur place, lors de la création de nouvelles ouvertures. Le tout, avec l'assentiment de l'architecte des bâtiments de France, pour un résultat parfaitement intégré à ce patrimoine bâti.

Aussi, ce cadre magnifique a-t-il été retenu pour accueillir les 20^{es} rencontres des Ainterpros du bâtiment durable, jeudi 12 mai, sur la thématique du réemploi et de la valorisation des matériaux.

« La loi Agéc (Antigaspiillage et économie circulaire, NDLR) impose deux principes fortement impactant pour le bâtiment, la responsabilité élargie du producteur et l'obligation d'un diagnostic des déchets à partir de 1 000 m² réhabilités ou déconstruits, avec non seulement la nécessité d'envisager leur recyclage, mais leur réemploi », a rappelé Sophie Lambert, fondatrice de Bobi Réemploi, société lyonnaise d'expertise sur ce thème. De plus, la réglementation environnementale (RE) 2020 impose de prendre en compte l'empreinte carbone de la construction, qui représente 40 à 60 % des émissions d'un bâtiment au cours de sa durée de vie, a ajouté Dominique Firinga, dirigeante de Decodex, entreprise spécialiste de l'économie circulaire à Mâcon. « Or, l'avantage du réemploi est qu'il fixe votre empreinte à zéro. C'est



l'opportunité de développer une offre à moindre impact », a-t-elle estimé.

DÉJÀ DES SOLUTIONS

Des solutions existent déjà, comme Éco'Mat 38, en Isère, une plateforme solidaire de collecte et de vente de matériaux de construction, issus de filières courtes et des chantiers de BTP. « Identifier les éléments intéressants à réutiliser et être capables de les récupérer sans les abîmer sont des compétences à développer », a témoigné son cofondateur, Laurent Marmonier, coprésident de la Capeb 38. « C'est un savoir-faire que l'on va affiner au fil des décennies : trouver des techniques de récupération en fonction des systèmes constructifs de différentes époques. Certains chantiers permettent d'ailleurs d'aller très loin dans le réemploi, jusqu'à 70 % ».

L'association Rhonapi, elle, s'est fait une spécialité de la valorisation des pierres. « Nous travaillons auprès des architectes et des maîtres d'ouvrage pour les inciter à adapter leurs projets aux gisements plutôt que l'inverse », a expliqué sa référente, Amélie Imbenotte. À son actif, l'association peut citer le parvis du lycée Pierre Brossolette à Villeurbanne, réalisé à 80 % avec

les dalles de granits récupérées lors de l'opération Cœur de Presqu'Île, à Lyon, en 2018. « Nous avons là un beau compromis de l'architecte qui a accepté que les pierres puissent présenter des différences de teinte. »

Restent quelques écueils. Si un réseau de matériauthèques se monte petit à petit, il est encore loin de présenter le maillage dont le secteur a besoin, idéalement un tous les 15 kilomètres à la ronde. Il faut de surcroît conduire des démarches auprès de son assureur car la chaîne de responsabilité n'est pas la même que dans le neuf, où les matériaux sont garantis par le fournisseur. « Un travail est mené avec les compagnies d'assurances pour la rédaction de guides et l'établissement de règles du réemploi », note Sophie Lambert. ■

40

Le secteur du bâtiment génère 40 millions de tonnes de déchets chaque année, dont 75 % sont inertes (briques, béton, tuiles, pierres...), près du quart non dangereux (bois, plastiques, métaux) et 2 % dangereux (amiante, solvants, etc.).